AST BTP Ainfo

La lettre d'information de votre Service de Santé au Travail du BTP de l'Ain

N° 19
Décembre 2025

www.ast-btp-ain.fr

LE MOT DU PRESIDENT…Bilan et Avenir

Chers adhérents,

Des grands projets ont abouti et ont marqué l'année 2025.

- Nous avons obtenu le renouvellement de nos agréments par la DREETS pour 5 ans
- Nous sommes désormais depuis le 14 avril 2025 certifié Niveau 1 de la norme SPEC 2217
- Le Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et notre projet pluriannuel de service ont été signés et/ou validés par la DREETS et la CARSAT pour 5 ans
- Nous avons intégré 2 nouvelles secrétaires en santé au travail et 1 assistant technique en santé au travail

Nouvelle direction en 2026

Après 11 ans de Direction de l'AST BTP de l'Ain, et plus de 38 années dans le secteur du BTP, **Marie-France CAILLAT** nous quittera fin janvier pour un nouvel horizon « retraite ». Les administrateurs et l'équipe se joignent à moi pour la remercier pour son implication et lui souhaiter de beaux nouveaux projets.

Elle sera remplacée par **Luc DURAND** qui, dans son parcours professionnel, a notamment été directeur d'un service de santé au travail. Nous sommes heureux de l'accueillir et nous lui souhaitons la bienvenue.

Enfin, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous transmets mes meilleurs vœux de pensée positive pour 2026 en citant Paulo Coelho *« Personne ne peut retourner en arrière, mais tout le monde peut aller de l'avant ».*

Le Président, Xavier RENAUD

TEMOIGNAGE….de Thierry GALEA de l'OPPBTP Auvergne Rhône-Alpes sur « le chargé de prévention »

Dans votre entreprise, chaque décision peut avoir un impact sur la sécurité, l'organisation, la qualité… Et vous savez qu'un imprévu peut coûter cher !

Vous avez beaucoup de choses à connaitre, à respecter et à gérer, disposer d'une ressource interne formée n'est pas une option : c'est un véritable levier pour sécuriser vos équipes, fiabiliser votre activité et améliorer la performance de votre entreprise.

Avec son regard terrain, ce chargé de prévention identifie rapidement les situations à risque, propose des solutions simples à mettre en œuvre et vous aide à installer des pratiques qui tiennent dans la durée. Concrètement, il vous permet de passer d'une prévention subie à une prévention pilotée.

Ce référent devient un relai essentiel entre l'entreprise et l'ensemble des acteurs de la prévention. Par exemple, il renforce vos liens avec les services de santé au travail et l'OPPBTP. Des conseils pour mieux appréhender les impacts du travail sur la santé avec l'un. Des conseils techniques et des outils adaptés au BTP avec l'autre. Vous pouvez vous appuyer sur le chargé de prévention pour transformer ces aides en actions. Résultat : moins d'aléas, vous gagnez du temps, des pratiques plus sûres et une organisation plus solide.

Quand ces trois acteurs avancent ensemble, l'entreprise y gagne immédiatement : analyse des risques plus efficace, retours terrain plus rapides, conformité simplifiée et amélioration continue intégrée dans le quotidien. Former un chargé de prévention, c'est investir dans un interlocuteur qui transforme les conseils d'experts en progrès quotidiens pour la santé des salariés et la performance de l'entreprise.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au-delà des compétences professionnelles liées à l'exercice de leur métier ; dans chacun de nos centres principaux (Bourg en Bresse, Meximieux et Port), nous avons au moins un **Sauveteur Secouriste du Travail** et un **Secouriste en Santé Mentale.**

Par ailleurs, voici **les Préventeurs** de l'AST BTP de l'Ain :

Quentin PROST, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

Aurélien CONVERT, Margot SUBTIL, Jean-Pierre LARAVOIRE, Assistants Techniques en Santé au Travail

Elise EFFANTIN, Ergonome et Intervenante en QVCT/RPS

MEMO

❖ **Déclaration des effectifs 2026 sur votre espace adhérent**

Ouverture à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'au 15 février 2026

❖ **Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

Les entreprises de 11 salariés et plus doivent effectuer une mise à jour annuelle. Pour les entreprises ayant un effectif inférieur à 11 salariés, cette mise à jour est tout de même obligatoire dans certains cas : aménagement important sur les conditions de santé, sécurité, de travail ; information supplémentaire relative aux risques.

Le DUERP doit être transmis à l'AST BTP de l'Ain lors de chaque mise à jour.

Joyeux Noël

A VOS AGENDAS

En Webinaire

Sessions de sensibilisations PAROLES D'EXPERT

→ **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** :
- Jeudi 29 janvier 2026 de 11h à 12h
- Mardi 21 avril 2026 de 11h à 12h
- Mardi 23 juin 2026 de 11h à 12h

→ **Accompagner la santé des salariés tout au long de leur carrière :**
- Mardi 24 mars 2026 de 11h à 12h

→ **Préparation physique en entreprise**
- Jeudi 11 juin 2026 de 11h à 12h

Inscrivez vous directement en cliquant sur le lien ***CLIQUER ICI***

Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain
33, rue Bourgmayer – CS 50039 – 01001 Bourg-en-Bresse – 04 74 23 58 30 – bourgenbresse@astbtp01.fr